



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Courrier

Question écrite n° 38470

Texte de la question

M Jean-François Michel attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur les difficultés rencontrées par les usagers de la sécurité sociale, suite à l'obligation qui leur est faite d'affranchir le courrier qu'ils adressent à leurs caisses. En effet de nombreux plis insuffisamment affranchis par les usagers sont retournés de plus en plus fréquemment à leurs expéditeurs. Cela a pour conséquence d'occasionner des frais supplémentaires (taxation) à ces derniers, et d'allonger exagérément les délais de remboursement. Il demande s'il ne conviendrait pas en conséquence d'adopter un tarif unique d'affranchissement indépendant du poids des plis adressés aux caisses de sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Michel Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38470

Rubrique : Postes et télécommunications

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1323